



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 130

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'assurance-emploi

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 12 décembre 2012

LE SÉNAT

Le mercredi 12 décembre 2012

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le gouvernement a annoncé, la semaine dernière, l'élimination des prestations spéciales d'assurance-emploi pour les travailleurs migrants employés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Les travailleurs étrangers n'ont pas accès aux prestations régulières de l'assurance-emploi. Toutefois, depuis 2002, ils pouvaient profiter de prestations spéciales de maternité, de compassion et de maladie.

Les travailleurs étrangers cotisent à l'assurance-emploi. Ils ont contribué à la caisse de ce fonds de protection sociale pour plusieurs millions de dollars. Or, maintenant, ils ne seront en mesure de recevoir des prestations.

Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de priver les travailleurs étrangers de ces prestations et pourquoi ces travailleurs devront toujours cotiser à l'assurance-emploi même s'ils n'y auront plus accès?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, ces gens sont des travailleurs étrangers temporaires. Ils sont au Canada de façon temporaire pour accomplir un travail précis. Après, ils quittent le pays. Le régime d'assurance-emploi est conçu pour aider les gens qui vivent au Canada et qui se cherchent du travail après avoir perdu leur emploi. Les travailleurs étrangers temporaires sont des travailleurs étrangers temporaires : ils ne font pas vraiment partie de la main-d'œuvre canadienne. Or, les gens qui ne sont pas activement en recherche d'emploi ne peuvent pas recevoir de prestations d'assurance-emploi, et puisqu'ils sont des travailleurs étrangers temporaires, ils ne sont, de toute évidence, pas au Canada pour y rester.

Le sénateur Tardif : Si c'est vrai que les travailleurs étrangers temporaires n'ont pas le droit de recevoir quelque prestation d'assurance-emploi que ce soit, pourquoi devraient-ils être obligés de cotiser à ce régime?

Le sénateur LeBreton : Évidemment, avant de faire venir des travailleurs étrangers temporaires, il faut s'assurer que les emplois ne trouvent pas preneurs parmi les Canadiens.

La question se pose toujours dans les mêmes termes. Ce sont des travailleurs étrangers temporaires. Ils viennent au Canada pendant une courte période pour occuper des emplois précis, puis ils repartent. Le système d'assurance-emploi est conçu pour les Canadiens qui en ont besoin. L'une des conditions pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi est de prouver qu'on cherche activement un emploi. Il leur est plutôt difficile de le faire s'ils habitent au Mexique.

Le sénateur Tardif : La ministre n'a pas répondu à la question. Pourquoi les travailleurs étrangers temporaires sont-ils obligés de verser des cotisations d'assurance-emploi s'ils n'ont pas droit aux prestations? Sommes-nous en train de créer une catégorie de travailleurs de second ordre? Il est de notoriété publique que les travailleurs étrangers temporaires sont susceptibles d'être exploités et maltraités parce qu'ils sont sans statut, qu'ils vivent isolés et qu'ils ne sont pas informés de leurs droits.

Le sénateur Mercer : C'est une question de respect des droits de la personne.

Le sénateur Tardif : Le gouvernement met en œuvre des politiques pour augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires. Ils sont en train de devenir un pilier de notre économie. Le nombre de travailleurs migrants admis au Canada a augmenté de 40 p. 100 depuis 2006. Il y en a presque 450 000 au pays, selon les statistiques de 2011.

Pourquoi le gouvernement élimine-t-il les quelques avantages sociaux consentis à ces travailleurs, qui paient des cotisations d'assurance-emploi? Ce n'est pas digne du Canada, honorables sénateurs. Pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas les travailleurs migrants avec l'équité que l'on doit à tout être humain?

Le sénateur LeBreton : Si des entreprises font venir des travailleurs étrangers temporaires, c'est que, espérons-le, elles ont bien cherché, mais n'ont pas trouvé de Canadiens pour occuper les emplois qu'elles offrent. Une fois qu'elles ont recruté ces travailleurs, elles leur réservent le même traitement qu'à tout autre travailleur. Toutefois, l'assurance-emploi est destinée aux Canadiens. Elle les aide pendant qu'ils cherchent un autre emploi. Puisque les travailleurs étrangers temporaires sont parmi nous pour occuper un emploi particulier pendant une courte période, ils ne restent manifestement pas au Canada pour chercher un autre emploi lorsque l'emploi temporaire se termine. Ils retournent dans leur pays. Une personne qui ne cherche pas activement un emploi n'est pas admissible aux prestations d'assurance-emploi.